Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 60 (1980)
Heft: 4

Artikel: Les Suisses en France
Autor: Chazal, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887107

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Suisses en France

Population suisse au recensement de 1975

La Communauté suisse en France est constituée par une population qui comprenait, au recensement de 1975, 28 095 personnes (16 830 hommes et 11 195 femmes). Cette population serait en diminution puisque l'on aurait constaté en 1979 24 551 ressortissants helvétiques, dans notre pays.

Population suisse par régions au recensement (1975)

	Hommes	Femmes
Région parisienne	4 115	2 985
Picardie	170	185
Pays de la Loire	105	70
Centre	275	165
Nord	200	160
Champagne	340	175
Bretagne	100	60
Auvergne	210	80
Alsace	1 495	1 070
Midi-Pyrénées	315	180
Aquitaine	475	260
Limousin	50	45
Bourgogne	520	210
Lorraine	345	235
Franche-Comté	1 655	855
Provence	1 610	1 235
Haute-Normandie	115	50
Poitou-Charentes	95	60
Languedoc	395	325
Basse-Normandie	90	40
Rhône-Alpes	3 835	2 690
Corse	320	60
France	16 830	11 195

Cette population se concentre dans les zones vitales du territoire français avec, par ordre décroissant : Paris et sa région, 4 115 hommes et 2 985 femmes, soit moins du tiers de la population territoriale, la région Rhône-Alpes avec 3 835 hommes et 2 690 femmes, soit près du 1/4 de cette population, devançant la Provence, la Franche-Comté et l'Alsace qui dépassent ou approchent les 2 500 personnes.

Actifs au recensement de 1975 : sur cette population globale, les actifs étaient répartis de la façon suivante :

Hommes	8 865
Femmes	2 765
Total	11 630

Soit en tout état de cause un rapport de 2,4 entre actifs et inactifs, proportion normale dans la population étrangère en France.

Répartition par secteurs professionnels (recensement 1975)

	Hommes	Femmes
Agriculteurs	815	115
Salariés agricoles	180	15
Patrons de l'industrie et du commerce	1 150	150
Professions libérales + Cadres supérieurs	1 645	180
Cadres moyens	925	515
Employés	630	505
Contremaîtres, O.P., Apprentis	1 155	70
O.S., manœuvres	1 165	245
Mineurs, marins	5	0
Services	225	345
Artistes, Clergé	970	625

Le niveau élevé de qualification de cette population est très frappant : près de 30 % est constitué par des patrons de l'industrie et du commerce et par des membres des professions libérales.

Entrées de permanents suisses : l'Office National d'Immigration (O.N.I.)

	Travailleurs	Membres de familles
1970	431	142
1971	377	133
1972	287	101
1973	310	89
1974	197	168
1975	143	92
1976	116	114
1977	97	84
1978	72	95
1979	78	50

Les entrées de salariés permanents suisses en France, telles qu'elles sont contrôlées par l'O.N.I., ont diminué régulièrement à partir de 1971 et plus encore à partir de 1977. Seul, le haut niveau de qualification de ces salariés explique leur relatif maintien, en pourcentage, par rapport aux autres nationalités, en général beaucoup plus touchées.

Comment venir travailler en France ?

Les ressortissants de la Confédération helvétique qui veulent venir exercer en France une activité salariée, doivent faire l'objet d'un contrat de travail souscrit par leur futur employeur établi en France. Ce contrat est revêtu du visa du Ministère du Travail français, dont les services s'assurent auparavant qu'il n'existe pas sur le territoire, de demandeurs d'emploi, **français ou étranger en situation régulière**, susceptibles d'accepter cet emploi.

Après examen du dossier, les services du Ministère du Travail (Direction Départementale du Travail) adressent le dossier à l'Office National d'Immigration qui le transmet aussitôt au Consulat de France en Suisse, correspondant au lieu de résidence du bénéficiaire du contrat.

Celui-ci est convoqué par le Consulat, subit une visite médicale, et, s'il est déclaré apte, reçoit son contrat de travail et l'autorisation d'entrée en France pour y prendre son emploi.

Il reçoit quelques jours après son arrivée chez son nouvel employeur, une carte de travail et une carte de séjour valables 1 an et renouvelables pour la même durée ou pour une durée plus longue.

L'émigration des familles

La venue en France des familles est subordonnée, sauf dans le cas très rare des familles dites accompagnantes, à l'établissement d'un dossier par le chef de famille, auprès de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (qui dépend du Ministère de la Santé). Le chef de famille doit prouver qu'il détient un logement et des ressources suffisants et qu'il réside en France depuis au moins 1 an. Le dossier ainsi constitué est transmis à l'Office National d'Immigration, puis au Consulat de France compétent pour le lieu de résidence de la famille.

Les stagiaires

Un accord relatif à l'admission de stagiaires a été conclu entre la France et la Suisse le 1er août 1946. Les jeunes suisses âgés de 18 à 30 ans ont la possibilité de venir en France effectuer un stage de perfectionnement professionnel et linguistique d'une durée de 3 à 12 mois avec prolongation éventuelle de 6 mois. La situation de l'emploi ne leur est pas opposable, toutefois l'exercice de professions réglementées en France est soumis à l'agrément des Ministères concernés. Le contingent annuel autorisé de stagiaires suisses est de 500. En 1979, 173 ressortissants suisses sont venus en France dans le cadre de cet accord.

Plus de 2000 agences en France et à l'étranger

CREDIT LYONNAIS

GENÈVE

DIRECTION ET AGENCE
Place Bel-Air
tél. (022) 21-67-33

ZURICH

AGENCE
tél. (01) 211-42-81

CRÉDIT LYONNAIS FINANZ AG
Pelikanplatz 15
tél. (01) 221-10-60

Un réseau mondial de banques associées, partenaires internationaux, représentations et correspondants